

## RAPPORT DE PRESENTATION

# Réunion du Bureau du 13 février 2017

### 1. Développement des bornes de recharge pour véhicule électriques

Monsieur Patois, Directeur des achats à la Préfecture de Région sera présent lors de cette réunion pour répondre à vos questions sur les bornes de recharge pour véhicules électriques.

Pour mémoire il est rappelé que le Bureau s'est positionné favorablement lors de sa réunion du 19 décembre 2016 sur un projet de déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides sur son Territoire.

Le déploiement doit se faire dans le cadre d'un appel à projet subventionné par l'ADEME et permettra au SIAGER de se rattacher à un groupement d'achat créé au niveau régional sous l'égide de la Préfecture de Région. Un impératif existe toutefois : le dossier doit avoir été monté d'ici fin mars 2017.

Concernant le nombre de bornes et leur subventionnement, la projection établie par la Préfecture fait ressortir les aspects suivants :

- Les bornes accélérées sont subventionnées au maximum à 50 % ; les bornes rapides au maximum à 30 %.
- En dessous d'un coût de 50 000 € : pas de subvention
- Entre 50 000 € et 200 000 € la subvention subit un abattement de 30 %
- Au-dessus de 200 000 € pas d'abattement sur la subvention

Prenons deux exemples :

	Pour un projet de 20 bornes classiques et 4 rapides		Pour un projet de 24 bornes classiques et 4 rapides	
	Coût projet	Participation	Coût projet	Participation
Coût pour bornes classiques à 4 600 € pièce	92 000 €	- 46 000 €	110 400 €	- 55 200 €
Coût pour 4 bornes rapides à 24 000 € pièce	96 000 €	- 28 800 €	96 000 €	- 28 800 €
<b>COÛT TOTAL</b>	<b>188 000 €</b>	<b>- 74 800 €</b>	<b>206 400 €</b>	<b>- 84 000 €</b>
Pénalisation pour trvx < 200 000 €	-	+ 22 440 €	-	-
<b>MONTANT A CHARGE DU SIAGER</b>	<b>135 640 €</b>		<b>122 400 €</b>	

Il est ainsi prévu d'installer environ une trentaine de bornes, l'objectif étant d'arriver au-dessus du palier de 200 000 € de travaux qui permet le taux de subventionnement maximum.

Le SIAGER s'est efforcé de mobiliser les communes pour qu'elles acceptent d'implanter des bornes sur leur territoire (elles devront prendre en charge les consommations électrique et la maintenance).

Le but est de respecter une cohérence géographique tout en répondant aux besoins ou de les anticiper.

Le projet du SIAGER, laisse entrevoir l'implantation possible de bornes sur les communes suivantes :

Nom du point	Précision de l'implantation envisagée	LOCALISATION		Puis.raccor dt envisagé (KVA)	Commentaires
		Adresse du point			
		N°	RUE		
OFFEMONT place de la Mairie	Précise	96	Aristide Briand	44	sous les garages ouverts au public
OFFEMONT place de la poste	Précise	12	Aristide Briand	44	poste
BEAUCOURT	Approximative			44	Parking place de la République
BEAUCOURT	Approximative			44	Parking rue des Déportés
BEAUCOURT	Approximative			44	Parking rue Frédéric Japy
BEAUCOURT	Approximative			44	Parking rue de la Prairie
BEAUCOURT	Approximative			44	Parking rue de la Maison Blanche
ROUGEMONT LE CHÂTEAU	Approximative	Chemin rural dit du Moulin		44	Parking de l'ancienne gare
EVETTE-SALBERT	Approximative			44	Parking rue du Lac
DELLE	Approximative			44	Place de la République(vers la poste)
DELLE	Approximative			44	Parking du centre aquatique
DELLE	Approximative			44	Parking à proximité de la mairie
DELLE	Approximative			44	Faubourg de Belfort(usines Intermarché)
DELLE	Approximative			44	rue du Cimetière
SMIBA	Approximative			44	parking des Démineurs
BEAUCOURT	Approximative			44	parking rue de Dampierre
BEAUCOURT	Approximative			44	Place Roger Salengro
SEVENANS	Précise		de leupe	44	parking UTBM
GIROMAGNY	Approximative			44	parking espace de la tuilerie
MONTREUX-CHÂTEAU	Approximative	pole d'échanges multimodaux		44	gare de Petit-Croix
MONTREUX-CHÂTEAU	Précise	Place de Lattre de Tassigny		22	Place de la mairie
CHATENOIS LES FORGES	Précise	18	voie du tram	44	Parking mairie 1
CHATENOIS LES FORGES	Précise	18	voie du tram	44	Parking mairie 2
ETUEFFONT	Approximative			44	parking piscine
BERMONT	Précise			43	parking échangeur
BERMONT	Précise			43	parking échangeur
MORVILLARS	Approximative	gare SNCF		44	parking
BELFORT	Approximative			44	parking cinéma quais, piscine pannoux
BELFORT	Approximative			44	Etang des Forges
BELFORT	Approximative			44	parking de la gare
BELFORT	Approximative			44	Fac Louis Néel vieille ville
BELFORT	Approximative			44	maison du peuple, parking fête foraine
BELFORT	Approximative			44	le Phare
BELFORT	Approximative			44	UTBM Technhom
BELFORT	Approximative			44	préfecture
BELFORT	Approximative			44	marché des Vosges
CRAVANCHE	Précise	2	Curie	44	parking de la mairie
LACHAPELLE/ROUGEMONT	Précise	29	Général de Gaulle	44	parking de la mairie

## 2. Projet de budget primitif 2017 et résultat 2016

Le projet de budget primitif est annexé au présent rapport (annexe 1).

Il ne tient pas compte du résultat 2016 qui peut toutefois déjà être dégagé puisque la clôture des comptes et le rapprochement entre le compte administratif et le compte de gestion laisse apparaître le même résultat à savoir :

### Concernant l'exercice 2016

Un résultat en fonctionnement de :	+ 314 362,05 €
Un résultat d'investissement de :	+ 576 817,82 €

### Résultat avec reprise du résultat 2015

Un résultat en fonctionnement de :	+ 1 007 720,07 €
Un résultat d'investissement de :	<u>- 457 306,32 €</u>

Soit un résultat en clôture d'exercice 2016 de :    **+ 550 413,75 €**

## 3. Révision des statuts du SIAGEP

Le projet de modification statutaire est annexé au présent rapport (annexe 2).

Le changement d'adresse du siège social du SIAGEP entraîne la même procédure juridique que celle modifiant nos statuts.

Quitte à effectuer cette procédure, autant en profiter pour toiletter en profondeur les statuts du SIAGEP.

Les principales modifications hormis le changement d'adresse sont les suivantes :

- La plus importante concerne la **nature juridique du syndicat** qui passe de syndicat de communes à syndicat mixte fermé à la carte ;
- **L'adjonction de nouvelles compétences.** La compétence principale reste la distribution publique d'énergie électrique. En compétences optionnelles on retrouve la distribution publique de gaz, mais également : l'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques, l'éclairage public, les réseaux de télécommunications et câblés, les actions en faveur de la maîtrise d'énergie, la production d'électricité, de gaz, de chaleur ou de froid à partir d'énergies renouvelables. A ces compétences principalement dédiées à l'énergie viennent s'ajouter la compétence SIG et le transfert intégral de l'informatique.
- Enfin et non des moindres, la **représentativité au comité syndical** est complètement revue avec la création de commission locale qui désignent leurs délégués au Comité.

Les statuts sont volontairement plus détaillés. Certaines compétences étaient évoquées dans les statuts actuels mais pouvaient laisser place à ambiguïté.

## 4. Autorisation de vente du matériel informatique au Grand Belfort suite à la fusion avec la CCTB

La Communauté de Communes du Tilleul Bourbeuse a intégré au 1<sup>er</sup> janvier le Grand Belfort.

La CCTB avait transféré sa compétence informatique intégrale au SIAGEP. Il convient donc de régler le sort du matériel informatique acheté par le SIAGEP est mis à la disposition de la CCTB.

Il est donc demandé à l'assemblée d'autoriser le Président à céder le matériel informatique au Grand Belfort pour sa valeur nette comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2017 à l'exception des serveurs que le SIAGEP conservera pour son utilisation personnelle.

Le montant estimé est de 13 098,12 €.

## **5. Autorisation de lancer une étude sur la méthanisation et à faire appel aux subventions dans ce cadre**

Le SIAGEP a récemment pris l'attache de GRDF pour avoir des informations sur un projet de méthanisation sur le Territoire de Belfort.

Le projet de méthanisation consisterait en la production de biogaz à partir d'éléments fermentables.

Ce type de projet peut bénéficier de subventions notamment de l'ADEME et à une rentabilité estimée à compter de 8 ans.

L'intérêt est manifeste pour le SIAGEP qui pourrait jouer pleinement un rôle dans la production d'énergie verte tout en contribuant au recyclage des déchets fermentables. Toutefois, se lancer dans un tel projet ne peut se décider sans une étude préalable de faisabilité. Dans quel but ? Principalement celui de recenser la ressource potentielle en déchets pour le SIAGEP. Cela permettra à la fois de savoir s'il y a suffisamment de ressources et quel lieu d'implantation serait le plus adéquat.

Il est donc demandé aux membres du Bureau d'autoriser le Président à :

- faire procéder à une étude de faisabilité sur la méthanisation ;
- régler le coût de cette étude qui sera inscrite au budget du syndicat ;
- demander une aide financière à l'ADEME pour le coût de l'étude, étant précisé que le cabinet réalisant l'étude ne doit pas être porteur de projet dans ce domaine pour que l'on puisse bénéficier d'une participation.

## **6. Programme de travaux 2017**

La liste des chantiers prévisionnels 2017 est jointe en annexe 3.

## **7. Questions diverses**